

Objet : Approbation du compte de gestion 2016 – SIVU Bordes Assat 279

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle que par arrêté en date du 19 décembre 2016, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques prononce la dissolution du SIVU Bordes Assat et intègre cette zone économique à la Communauté de communes du Pays de Nay à compter du 29 décembre 2016.

Pour l'année 2016, deux comptes de gestion sont présentés par le Receveur :

- Un compte de gestion relatif à l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 28 décembre 2016,
- Un compte de gestion de dissolution pour la période du 29 décembre 2016 au 31 décembre 2016 reprenant les écritures relatives à l'intégration des comptes du SIVU Bordes Assat 279 au compte de gestion du Budget principal 310 de la Communauté de communes du Pays de Nay.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 28 décembre 2016,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Vote du compte administratif 2016– SIVU Bordes Assat 279*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle que par arrêté en date du 19 décembre 2016, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques prononce la dissolution du SIVU Bordes Assat et intègre cette zone économique à la Communauté de communes du Pays de Nay à compter du 29 décembre 2016.

Le Président présente le compte administratif du SIVU Bordes Assat 279, pour l'exercice 2016, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	89 779,78 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	105 760,36 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	106 103,29 €
Recettes	:	112 778,63 €.

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif SIVU Bordes Assat 279 pour l'exercice 2016, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2016 – Budget principal 310

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2016 – Office de tourisme communautaire 311

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2016 – SPANC 312

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2016 – Zone communautaire de Baudreix 313

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2016 – Piscine Nayeo 315

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2016 – PAE Monplaisir 316

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2016 – Extension PAE Monplaisir 318

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2016 – ZAE Coarraze 319

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2016 – Budget principal 310

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif Budget principal, pour l'exercice 2016, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	4 866 977,65 € (RAR 3 444 335,11 €)
Recettes	:	4 874 271,75 € (RAR 2 900 808,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	12 593 682,64 €
Recettes	:	18 185 967,40 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 22 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2016, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2016– Office de tourisme communautaire 311*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le compte administratif Office de tourisme communautaire, pour l'exercice 2016, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	444,00 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	29 375,96 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	256 092,96 €
Recettes	:	319 200,72 €.

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif Office de tourisme communautaire pour l'exercice 2016, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PEJHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2016 – SPANC 312

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif SPANC, pour l'exercice 2016, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	13 666,00 €
Recettes	:	33 971,07 €

Exploitation

Dépenses	:	204 189,73 €
Recettes	:	250 065,50 €.

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif SPANC pour l'exercice 2016, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2016– Zone communautaire de Baudreix 313

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif Zone communautaire de Baudreix, pour l'exercice 2016, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	202 684,67 €
Recettes	:	5 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	153 346,76 €
Recettes	:	140 846,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif Zone communautaire de Baudreix pour l'exercice 2016, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2016 – Piscine Nayeo 315

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif piscine nayeo, pour l'exercice 2016, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	339 405,87 € (dont RAR 5 930,00 €)
Recettes	:	891 666,32 € (dont RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	1 298 908,98 €
Recettes	:	1 298 908,98 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif Piscine Nayeo pour l'exercice 2016, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet: Vote du compte administratif 2016 – PAE Monplaisir 316

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif PAE Monplaisir, pour l'exercice 2016, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	54 213,02 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	0,00 € (dont RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	30 430,69 €
Recettes	:	0,00 €.

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif PAE Monplaisir pour l'exercice 2016, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2016 – Extension PAE Monplaisir 318*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le compte administratif Extension PAE Monplaisir, pour l'exercice 2016, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	1 287 433,21 €
Recettes	:	451 121,16 €

Fonctionnement

Dépenses	:	836 312,05 €
Recettes	:	836 312,05 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif Extension PAE Monplaisir pour l'exercice 2016, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2016 – ZAE Coarraze 319

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif ZAE Coarraze, pour l'exercice 2016, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	120 523,38 €
Recettes	:	59 414,19 €

Fonctionnement

Dépenses	:	61 166,19 €
Recettes	:	65 927,06 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif ZAE Coarraze pour l'exercice 2016, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Affectation des résultats 2016 - Budget Principal (310)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	388 764,85
- un excédent reporté de :	5 203 519,91
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	5 592 284,76
- un excédent d'investissement de :	550 821,21
- un déficit des restes à réaliser de :	543 527,11
Soit un excédent de financement de :	7 294,10

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	5 592 284,76
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	5 592 284,76
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :EXCÉDENT	550 821,21

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Affectation du résultat 2016 - Office de tourisme communautaire (311)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	26 442,78
- un excédent reporté de :	36 664,98
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	63 107,76
- un excédent d'investissement de :	28 931,96
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	28 931,96

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

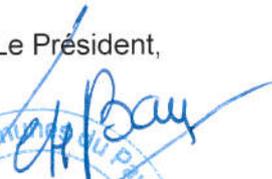
Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	63 107,76
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	63 107,76
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	28 931,96

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
 Les jour, mois et an que dessus
 Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUE



Objet : Affectation du résultat 2016– SPANC (312)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	42 546,61
- un excédent reporté de :	88 422,38
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	45 875,77
- un excédent d'investissement de :	33 971,07
- un déficit des restes à réaliser de :	13 666,00
Soit un excédent de financement de :	20 305,07

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	45 875,77
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	45 875,77
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	33 971,07

ADOpte A L'UNANIMITEAinsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation des résultats 2016 - Zone communautaire de Baudreix (313)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	26 041,52
- un déficit reporté de :	38 542,28
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	12 500,76
- un déficit d'investissement de :	197 684,67
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	197 684,67

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : DÉFICIT	12 500,76
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	12 500,76
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	197 684,67

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Affectation du résultat 2016- Piscine Nayeo (315)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	8 702,36
- un déficit reporté de :	8 702,36
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
- un excédent d'investissement de :	558 190,45
- un déficit des restes à réaliser de :	5 930,00
Soit un excédent de financement de :	552 260,45

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : DEFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	558 190,45

ADOpte A L'UNANIMITEAinsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation du résultat 2016- PAE Monplaisir (316)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	8 601,35
- un déficit reporté de :	21 829,34
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	30 430,69
- un déficit d'investissement de :	54 213,02
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	54 213,02

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : DÉFICIT	30 430,69
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	30 430,69
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	54 213,02

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation du résultat 2016- Extension PAE Monplaisir (318)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
- un déficit d'investissement de :	836 312,05
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	836 312,05

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : DÉFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	836 312,05

ADOPTE A L'UNANIMITEAinsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation du résultat 2016- ZAE de Coarrazze (319)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	4 760,87
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 760,87
- un déficit d'investissement de :	61 109,19
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	61 109,19

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCEDENT	4 760,87
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 760,87
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	61 109,19

ADOPTE A L'UNANIMITEAinsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian **PETCHOT-BACQUÉ**

Objet : Vote du taux de Cotisation foncière des entreprises (CFE)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la CFE.

Les bases prévisionnelles de CFE pour 2017 ont été notifiées à la Communauté de communes par les services fiscaux.

Le Président propose d'appliquer pour l'année 2017 à la CFE le taux avec capitalisation égal à 24,59 % qui correspond au taux maximum de droit commun majoré de la réserve de taux capitalisé.

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à 24,59 %.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du taux de Taxe d'Habitation (TH)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la taxe d'habitation (TH).

Les bases prévisionnelles de TH pour 2017 ont été notifiées à la Communauté de communes par les services fiscaux.

Le Président propose de fixer pour l'année 2017 le taux de TH à 8,83 %.

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE le taux de la taxe d'habitation à 8,83 %.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la TFNB.

Les bases prévisionnelles de TFNB pour 2017 ont été notifiées à la communauté de communes par les services fiscaux.

Le Président propose de maintenir pour l'année 2017 le taux de TFNB 2016, à savoir 1,70 %.

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE le taux de la taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB) à 1,70 %.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Les bases prévisionnelles TEOM ont été notifiées.

Le Président propose de maintenir pour l'année 2017 les taux de 2015, et de fixer pour les communes d'Assat et Narcastet le taux applicable à la « zone taux plein », à savoir :

ZIP		Taux en %
01	Zone taux plein	11,31
05	Zone taux réduit	10,18
10	EX V067	11,31
Zone unique		10,18

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE les taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2017 comme ci-après :

ZIP		Taux en %
01	Zone taux plein	11,31
05	Zone taux réduit	10,18
10	EX V067	11,31
Zone unique		10,18

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



**Objet : Reversements de fiscalité CCPN/Communes
Dotation de solidarité communautaire
Reversement PAE Monplaisir**

(Rapporteur : M. CASSOU)

1. Dotation de solidarité communautaire

Par délibération 2015-2-01 en date du 13 avril 2015 a été instaurée une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à deux composantes pour trois années.
Cette DSC à deux enveloppes a été versée pour la première année en 2015.

Par délibération 2016-2-01 en date du 4 avril 2016 a été décidé le maintien de ce dispositif pour l'année 2016, à savoir :

- La 1ère enveloppe au titre de la « Solidarité intercommunale », répartie pour 50% à partir du critère de l'importance de la population et pour 50% à partir du critère du potentiel financier/habitant d'un montant annuel de 70 000 € ;
- La 2ème enveloppe au titre des « Services à la population », répartie à partir du critère de l'importance de la population pour un montant total annuel de 200 000 € (la répartition entre les communes est jointe en annexe).

Par délibération 2016-4-31 du 10 octobre 2016 il a été décidé que la 2e enveloppe au titre des « Services à la population » ne serait pas versée en 2017.

Du fait de l'intégration des communes d'Assat et Narcastet à la communauté de communes du Pays de Nay, il convient de déterminer pour l'année 2017 un nouveau montant pour la 1e enveloppe au titre de la « Solidarité intercommunale ».

Il est proposé de retenir la population DGF de la CCPN comme critère de détermination de cette enveloppe.

La population DGF de 2016 de la CCPN (ancien périmètre) est de 27 287 habitants pour une enveloppe DSC de 70 000 €.

La population DGF de 2016 de la CCPN (nouveau périmètre avec Assat et Narcastet) est de 29 857 habitants. Sur cette base, l'enveloppe peut donc être la suivante :

$$\left(\frac{70\,000}{29\,287} \right) \times 29\,857 = 76\,592 \text{ arrondi à } \mathbf{76\,600\,€}$$

Il est précisé par ailleurs que le mode de répartition de cette 1ère enveloppe au titre de la « Solidarité intercommunale » reste inchangé : répartition pour 50% à partir du critère de l'importance de la population et pour 50% à partir du critère du potentiel financier/habitant.

2. Reversement PAE Monplaisir

Il est proposé de procéder au reversement PAE Monplaisir au titre de l'année 2017. Le montant du reversement est inchangé : il s'élève à 209 326 € (la répartition entre les communes est jointe en annexe).

Après avis de la Commission Administration générale/finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1. **FIXE** le montant de la 1ère enveloppe DSC « Solidarité intercommunale » à 76 600 € pour l'année 2017.
2. **APPROUVE** le versement de la 1ère enveloppe « Solidarité intercommunale » de DSC au titre de l'année 2017 selon un mode de répartition inchangé, à savoir : répartition pour 50% à partir du critère de l'importance de la population et pour 50% à partir du critère du potentiel financier/habitant.
3. **PRECISE :**
 - que le versement de la 1ère enveloppe au titre de la « Solidarité intercommunale » interviendra dans le courant du second semestre 2017,
 - que le reversement PAE Monplaisir interviendra avant la fin du premier semestre 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2017– Budget principal (310)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2017 :

Investissement

Dépenses	:	14 638 576,11 €
Recettes	:	14 638 576,11 €

Fonctionnement

Dépenses	:	20 972 295,00 €
Recettes	:	20 972 295,00 €

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2017 – Office de tourisme communautaire (311)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif Office de tourisme communautaire, pour l'exercice 2017 :

Investissement

Dépenses	:	39 801,00 €
Recettes	:	39 801,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	338 161,00 €
Recettes	:	338 161,00 €

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif Office de tourisme communautaire pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2017 – SPANC (312)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif SPANC, pour l'exercice 2017 :

Investissement

Dépenses	:	21 166,00 €
Recettes	:	34 471,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	257 703,00 €
Recettes	:	326 936,00 €

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif SPANC pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2017 – Zone communautaire de Baudreix (313)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif Zone communautaire de Baudreix, pour l'exercice 2017 :

Investissement

Dépenses	:	241 561,00 €
Recettes	:	241 561,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	314 421,00 €
Recettes	:	314 421,00 €

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif Zone communautaire de Baudreix pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2017 – Piscine Nayeo (315)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif Piscine Nayeo, pour l'exercice 2017:

Investissement

Dépenses	:	1 341 412,00 €
Recettes	:	1 341 412,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	1 010 516,00 €
Recettes	:	1 010 516,00 €

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif Piscine Nayeo pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2017 – PAE Monplaisir (316)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif PAE Monplaisir, pour l'exercice 2017 :

Investissement

Dépenses	:	54 214,00 €
Recettes	:	54 214,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	95 805,00 €
Recettes	:	95 805,00 €

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif PAE Monplaisir pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2017 – Extension du PAE Monplaisir (318)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'extension du PAE Monplaisir, pour l'exercice 2017 :

Investissement

Dépenses	:	2 851 626,00 €
Recettes	:	2 851 626,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	2 662 813,00 €
Recettes	:	2 662 813,00 €

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif pour l'extension du PAE Monplaisir pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2017 – ZAE de Coarraze (319)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif ZAE de Coarraze, pour l'exercice 2017 :

Investissement

Dépenses	:	482 305,00 €
Recettes	:	482 305,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	492 425,00 €
Recettes	:	492 425,00 €

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif ZAE de Coarraze pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Création du Budget annexe zone Clément Ader – transfert de l'actif et du passif

(Rapporteur : M. le Président)

Par arrêté en date du 19 décembre 2016, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a prononcé la dissolution du SIVU Bordes Assat. La gestion de cette zone économique est intégrée à la Communauté de communes du Pays de Nay à compter du 29 décembre 2016.

La création du budget annexe :

A compter du 1^{er} janvier 2017, il convient de créer un budget annexe zone Clément Ader prenant la suite du SIVU Bordes Assat. Le budget devra retracer l'ensemble des dépenses et recettes afférentes à la zone d'activités, notamment :

- En section d'investissement, les dépenses liées aux travaux de voirie et le remboursement des emprunts contractés.
- En section d'exploitation, les intérêts de la dette, les frais d'entretien, les abonnements et consommations électriques, les taxes foncières.

Il est précisé :

- que ce budget annexe sera soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14,
- que ce budget annexe n'aura pas d'autonomie financière,
- que ce budget annexe sera assujéti à la TVA,
- que le SIVU Bordes Assat n'ayant pas pratiqué de comptabilité de stocks, il n'y aura pas de comptabilité de stocks sur le budget annexe zone Clément Ader, les éléments d'actifs subsistants après la commercialisation des lots étant constitués de voirie, d'espaces verts et de délaissés divers.

Le transfert de l'actif et du passif :

L'actif :

A la dissolution du SIVU Bordes Assat, l'actif a été transféré sur le budget principal de la Communauté de communes du Pays de Nay.

Les éléments d'actifs listés dans l'état annexé à la présente délibération seront transférés au budget annexe zone Clément Ader.

En revanche, ne seront pas transférés les éléments d'actifs suivants :

Compte	N°inventaire	Immobilisation	Valeur brute	Année mise en service	Durée amort.	Amort. Antérieurs	Amort 2016	Valeur nette
2041482	20414/08/01	Subvention équipement	80 000,00	2008	15	15 999,00	5 333,00	58 668,00
204412	204412/13/1	Subvention équipement en nature	436 577,04	2013	15	29 105,00	58 210,00	349 262,04

Ces subventions d'équipement demeureront sur le budget principal. Elles feront l'objet des amortissements ainsi que de la neutralisation de ces amortissements prévue à l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le passif :

Le SIVU Bordes Assat a contracté un emprunt auprès de Dexia Crédit local en 2007. Le montant initial de cet emprunt est de 400 000,00 euros. Le taux d'intérêt est un taux fixe de

4,68 %. Les annuités constantes s'élèvent à 36 137,37 euros. Au 1^{er} janvier 2017, le capital restant dû avant échéance s'élève à 185 314,35 euros.

A la dissolution du SIVU Bordes Assat, l'emprunt a été transféré sur le budget principal de la Communauté de communes du Pays de Nay.

Cet emprunt doit être transféré et pris en charge sur le Budget annexe Clément Ader. Le tableau d'amortissement de cet emprunt est joint en annexe de la présente délibération.

L'intégration et la gestion de cette zone économique feront l'objet, en 2017, dans le cadre de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et de délibérations ultérieures :

- d'un examen des dépenses à imputer et de leur répartition au regard de la compétence économie de la CCPN ;
- d'ajustements sur les attributions de compensation.

Après avis de la Commission Administration générale/finances/RH du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1. DECIDE :

- de créer un budget annexe pour retracer l'activité de la zone Clément Ader avec effet au 1^{er} janvier 2017,
- de transférer l'actif et le passif du SIVU Bordes Assat conformément aux documents annexés à la présente délibération (état de l'actif transféré et tableau d'amortissement de l'emprunt transféré).

2. PRECISE :

- que ce budget annexe sera soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14,
- que ce budget annexe n'aura pas d'autonomie financière,
- que ce budget annexe sera assujéti à la TVA,
- que le SIVU Bordes Assat n'ayant pas pratiqué de comptabilité de stocks, il n'y aura pas de comptabilité de stocks sur le budget annexe zone Clément Ader, les éléments d'actifs subsistants après la commercialisation des lots étant constitués de voirie, d'espaces verts et de délaissés divers,
- que le transfert de l'actif et du passif entre le budget principal et le budget annexe zone Clément Ader sera effectué par opération d'ordre non budgétaire d'affectation.

3. CHARGE le Président de faire toutes les démarches pour l'immatriculation et l'assujettissement fiscal de ce budget.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian RETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2017 – Zone Clément Ader (511)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif Zone Clément Ader, pour l'exercice 2017 :

Investissement

Dépenses	:	47 465,00 €
Recettes	:	47 465,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	72 305,00 €
Recettes	:	72 305,00 €

Après avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif Zone Clément Ader pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ

